

Mouvements sur l'échiquier

DIMANCHE DERNIER À LA TÉLÉVISION ROMANDE, CHRISTOPH BLOCHER AVAIT L'AIR FATIGUÉ, COMME UN VIEIL ours à qui l'on aurait rogné les griffes. Pour la première fois depuis le vote sur l'Espace économique européen, en 1992, le chef de fil de l'UDC avait le regard du vaincu. Car l'UDC ou l'ASIN peuvent crier haut et fort que le résultat est à l'arraché, que la majorité des cantons n'est pas atteinte, le décompte est arithmétiquement clair: le peuple suisse a accepté l'armement des soldats suisses à l'étranger, tout comme la coopération en matière d'instruction.

On l'a beaucoup dit, ce vote avait valeur de symbole. Tant pour l'armée, qui ainsi se paye une virginité un peu fanée ces dernières années que pour le Conseil fédéral, pressé de donner un timide élan à sa volonté d'ouverture. Mais s'imprime, au-delà des symboles ordinaires, un imperceptible infléchissement de politique intérieure. Constatons d'abord que sur le dossier militaire, l'UDC s'est sabordée elle-même. Si le parti s'est placé en ordre de marche derrière son leader, des personnalités de l'UDC ont émergé de l'unanimité partisan et ont réussi à faire basculer le vote dans leurs cantons respectifs. Rita Fuhrer à Zurich, Ulrich Siegrist en Argovie et bien sûr Samuel Schmid dans le canton de Berne. Trois politiciens accessoirement candidats au Conseil fédéral et qui s'étaient engagés au moment de la succession Ogi, pour l'envoi de soldats suisses à l'étranger.

Où l'on s'aperçoit que l'on peut rester collégial sans être élu au Conseil fédéral...

C'est donc la toute-puissance de Christoph Blocher à l'intérieur de son propre camp qui se fissure, offrant ainsi des brèches à celles et à ceux qui tentent d'enrayer une politique jugée trop populiste. La provocation triomphante du leader zurichois s'est trouvée brocardée par le sérieux de personnalités incarnant la responsabilité gouvernementale.

Autre indicateur, secondaire, mais non négligeable: dans les corps professionnels s'occupant de sécurité, les intérêts substantiels semblent primer sur les idéologies. Policiers et militaires, traditionnellement conservateurs, jouent aujourd'hui la carte de l'ouverture. Par calcul plus que par conviction, ils s'aperçoivent que leurs activités – lutte contre le crime organisé ou défense militaire par exemple – passent obligatoirement par une coopération avec l'étranger. Les héros du réduit national se transforment en zélés défenseurs d'une politique étrangère résolument tournée vers l'extérieur.

Ces indicateurs n'annoncent bien sûr pas de véritable changement des mentalités. Et ne préjugent en rien du résultat du vote sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. C'est sur les immuables valeurs helvétiques que s'est appuyé le Conseil fédéral pour faire campagne: souveraineté, fierté nationale, neutralité. Reste que si le pays est encore bien cloisonné, le champ politique, lui, est peut-être un peu plus ouvert. GS

Sommaire

Adhésion à l'ONU: L'ONU, vue par le Conseil fédéral (p. 2)

Rentes de vieillesse: L'espérance de vie à la baisse (p. 3)

Révision constitutionnelle: L'Eglise vaudoise reste au milieu du village (p. 4)

Economie: L'immobilier fait son marché (p. 5)

Marketing: Quand le débat échappe aux partis (p. 6)

Chemins de fer: Vitesse et centralisation (p. 7)

L'ONU, vue par le Conseil fédéral

En 1982, le Conseil fédéral faisait de l'adhésion à l'ONU un objectif de son programme de législature. Presque vingt ans après, il s'y attelle à nouveau. Comparaisons ponctuelles entre le Message de 1982 et celui de 2001.

Lorsque le peuple suisse et les cantons voteront à nouveau sur l'adhésion à l'Organisation des Nations-Unies, ce sera, à la manière d'Alexandre Dumas, *Vingt ans après*. Tenu de se livrer au même exercice, y compris la rédaction d'un *Message* sur le même objet, comment le Conseil fédéral, une première fois sèchement recalé, a-t-il revu sa copie ? Repérage de quelques différences.

L'affirmation d'une compétence

Le Conseil fédéral d'aujourd'hui rappelle les interventions parlementaires, motion et postulat, qui aboutirent à un rapport de son cru où était défini l'«objectif stratégique» (c'est la terminologie serinante) de l'adhésion à l'ONU.

Par conséquent, le Conseil fédéral inscrit cet objet dans son programme de législature. Une initiative populaire ayant entre temps abouti, il saisit l'occasion d'y répondre favorablement. Que de prudence dans l'approche ! Chat échaudé craint l'eau froide. Au point que le Conseil fédéral ne consacre pas une ligne au problème de compétence. Pourtant lorsque l'initiative «Oui à l'Europe» a été soumise au peuple, le Conseil fédéral avait fait du non-respect de sa compétence un motif de rejet. C'est lui qui conduit la politique extérieure, le peuple ratifie, il ne propose

pas. Et voilà que pour l'ONU, des initiants proposent et que le Conseil fédéral suit sans consacrer une ligne au problème de sa compétence constitutionnelle. Rien ne l'aurait empêché de prendre la décision en son nom, l'initiative étant alors retirée. Sa cohérence y aurait gagné. Le préambule de 1982 avait plus d'allure et d'autorité.

«Le Conseil fédéral propose par ce message que la Suisse adhère à l'Organisation des Nations-Unies (ONU). Après mûre réflexion sur toutes les questions de principe qui se posent à ce sujet, il arrive à la conclusion qu'il est désormais temps pour la Suisse de devenir membre de l'organisation mondiale».

Que cache l'universalité de l'ONU ?

En 1982, l'ONU regroupait 150 pays. Ils sont aujourd'hui 189. En effet Tonga, Kiribati et Nauru l'ont rejointe en 1999 et Tuvalu à l'automne 2000. A vos atlas ! Ne restent en dehors que la Suisse et le Saint-Siège, car c'est ainsi que le Conseil fédéral désigne l'État du Vatican dont le pape est le chef temporel.

Mais que recouvre cette universalité ? En 1982, le *Message* faisait une analyse réaliste des rapports de force. C'était encore la guerre froide, les pays «non alignés» s'organisaient, par exemple le groupe des 77, les leviers de commande étaient détenus par les vainqueurs du

conflit mondial. Le Conseil fédéral, tout en soulignant son rôle utile, se refusait à idéaliser l'ONU.

Aujourd'hui, la fin de la guerre froide a donné plus de jeu à l'ONU. La croissance de ses interventions est d'ailleurs forte (Proche-Orient, Balkans, Afrique). Elles ont aussi leurs limites et leur sélectivité. Et le Conseil de sécurité est toujours réservé aux vainqueurs de 1945. Mais le Conseil fédéral a cette fois renoncé à analyser la politique réelle des Nations-Unies où s'expriment des rapports de force pour mieux souligner les interventions de «bon samaritain» de l'ONU.

En 1982, parlant du respect des droits de l'homme, le Conseil fédéral ne craignait pas d'écrire «force est d'admettre que, maintes fois, les réactions des organes compétents ne font pas preuve de toute l'impartialité souhaitable ; souvent, les mêmes États font l'objet de condamnations répétées, alors que d'autres pays, coupables de violations tout aussi graves, ne sont même pas mentionnés».

En 2000, parlant de la condition de la femme, il rappelle qu'a été adoptée à Beijing une plate-forme qui comporte plus de 300 objectifs et mesures. Le Conseil fédéral estime que c'est un instrument important pour réaliser l'égalité entre les sexes. Et il ajoute, sans autre réserve que justifierait pourtant l'état mondial de la question : «La

commission de la condition de la femme de l'ONU, principal organe chargé des questions féminines au sein des Nations-Unies, surveille la mise en œuvre de la plate-forme d'action de Beijing dans les différents pays, lesquels doivent régulièrement produire des rapports».

Le style d'une campagne

La campagne pour l'adhésion sera vive. La majorité du peuple approuvera l'initiative. Elle devra être forte (56 %) pour qu'on ait la certitude qu'elle coïncide avec celle des cantons. Le style et l'argumentaire auront leur importance. Le Conseil fédéral a choisi le style gris-consensuel : cessons de faire l'original ! La neutralité, l'interprétation de l'article 43 de la Charte qui engage tous les membres à mettre à disposition des forces armées sera au centre du débat. Nous y reviendrons. Mais au-delà de ces questions, l'ONU doit être présentée pour ce qu'elle est : un lieu d'affrontements, de conciliation, l'expression d'un ordre international imparfait. Un instrument utile. Où nous avons une place à prendre. Mais pas le porche du paradis terrestre. La «real politik» et l'idéalisme s'y côtoient imparfaitement. La capacité de conviction du Conseil fédéral et du Parlement sera d'autant plus forte que le parler sera vrai. ag

L'espérance de vie à la baisse

La Caisse fédérale d'assurance vient de publier des chiffres étonnants. L'espérance de vie des femmes diminue. Voilà qui devrait faire rebondir le débat sur le financement de l'AVS.

La révision en cours de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle devrait conduire à une réduction du montant des rentes. Il s'agit, selon le Conseil fédéral, de réagir au prolongement constant de l'espérance de vie. Si les individus vivent plus longtemps, le capital épargné durant la vie active est sollicité durant une période plus longue et son taux de conversion en rente doit être abaissé. Selon le projet du gouvernement, ce taux devrait passer de 7,2 à 6,65%. En clair, un salarié ayant constitué un capital de 100 000 francs touchera une rente annuelle de 6650 francs et non plus de 7200 francs. De manière générale, le phénomène du vieillissement constitue un défi de taille pour le financement des systèmes de retraite. Depuis plusieurs années, cet argument sert de leitmo-

tiv aux partisans d'une politique sociale plus austère.

Les nouvelles statistiques élaborées par la Caisse fédérale d'assurance (CFA) vont sans doute ébranler cette certitude et susciter la controverse. En dix ans, l'espérance de vie des femmes de 65 ans a baissé de 2,6%, passant de 20,9 à 20,4 ans, une baisse de plus de six mois. Jusqu'à présent les données de la CFA, établies toutes les décennies, faisaient référence dans la branche. Et comme par hasard elles sont maintenant contestées par les acteurs qui n'ont pas intérêt à cette situation nouvelle, les assurances qui visent un développement du troisième pilier et les caisses de pension qui rêvent d'accumuler des réserves libres.

Pourtant, l'Office fédéral de la statistique confirme la tendance. Une évolution qui

s'explique par le développement de l'activité professionnelle des femmes, désormais soumises aux mêmes risques que les hommes. Cette tendance ne peut que profiter au financement des rentes. Des femmes qui travaillent plus et plus longtemps contribuent à accroître le montant des cotisations versées; des femmes qui meurent plus tôt représentent une économie sur les rentes.

Cette donne devrait aboutir à un nouveau débat sur l'âge de la retraite. Pourtant, il ne faudrait pas oublier que l'espérance de vie ne représente qu'un des aspects du vieillissement de la population; reste celui de la pyramide des âges qui voit la part de la population âgée croître au détriment de celle de la population active. Et les experts sont unanimes à penser que l'immigration ne pourra pas combler le déficit de naissances. *jd*

Universités

Une victoire qui oblige

Après le double oui du peuple vaudois, le projet triangulaire pourra être mis en œuvre. Pour les trois hautes écoles concernées, le défi est de taille, car c'est la première fois qu'une coopération à large échelle se mettra en place. Pour gérer un périmètre financier de 50 millions par an, elles ne pourront plus se contenter d'une simple coordination entre recteurs: une véritable direction de projet devra être mise sur pied, sans quoi les bonnes volontés s'épuiseront et les straté-

gies attentistes seront une fois de plus récompensées. L'adoption prévue cet été d'une convention académique entre les trois hautes écoles sera l'occasion de la faire.

Face à la force de l'EPFL, les Universités de Lausanne et de Genève devront moderniser leurs structures internes. En effet, construites autour de la négociation entre rectorat et facultés, elles ne permettent ni le bon déroulement du débat, ni la conduite d'une politique extérieure efficace.

Or ces deux champs d'action vont s'avérer décisifs pour le succès des opérations:

- le débat et la communication sont les seuls moyens de susciter l'adhésion de la base aux projets. C'est vrai pour des coopérations, mais ça l'est également pour des réformes de plan d'étude par exemple.
- les deux universités doivent s'améliorer dans la défense et la promotion des intérêts des universités face aux autorités de tutelle, aux sources de financement et à l'opinion publique.

Par exemple, instaurer une plus forte concentration de compétences décisionnelles auprès des directions d'écoles. Pour une communauté drillée à l'esprit critique, une telle concentration n'est acceptable que si elle s'accompagne d'un renforcement des contre-pouvoirs, en l'occurrence des compétences du parlement de l'institution. On voit donc que le débat n'a fait que commencer. Au plan politique, il devra notamment se poursuivre par la révision des législations universitaires cantonales. *rn*

L'Eglise vaudoise reste au milieu du village

L'actuelle loi sur l'Eglise réformée restera valable.

Quelques nouveautés malgré tout.

La communauté israélite obtient une reconnaissance officielle.

La porte est ouverte à d'autres reconnaissances.

Balayés les constituants qui voulaient séparer l'Eglise et l'Etat et laisser aux communautés religieuses le soin de trouver les moyens de leur financement. Ecartés aussi ceux qui demandaient aux deux grandes Eglises chrétiennes de partager avec d'autres les libéralités de l'Etat. L'Assemblée constituante vaudoise a voulu conserver le « Sonderfall Waadt » par un nouvel article ecclésiastique (voir encadré) qui n'apporte que des retouches au régime actuel. Une avancée substantielle cependant : le texte vaudois ouvre la porte à la reconnaissance d'autres communautés religieuses, sans préciser cependant les effets de cette reconnaissance.

Les dirigeants protestants, véritables artisans du nouveau texte, ont fait preuve d'un savoir-faire politique remarquable. Ils ont passé accord avec les catholiques vaudois pour le partage du financement par l'Etat. Ils ont tendu la main aux israélites pour marquer leur volonté d'ouverture. Ils ont su diriger les constituants acquis à leur cause vers la bonne commission, chargée de rédiger le bon texte.

Nouvelle étiquette

Dans la Constitution de 1885, l'Eglise évangélique réformée est une « institution nationale ». Elle sera à l'avenir une « institution de droit public ». Cette nouvelle étiquette ne change pas le contenu du fla-

con. La loi actuelle, réécrite il y a deux ans sur la base de la Constitution de 1885, continuera de s'appliquer. Il appartiendra toujours au Grand Conseil d'écrire le serment de consécration des pasteurs. Le Conseil d'Etat nommera ses délégués au Synode et ratifiera la nomination des pasteurs. Le régime financier ne sera pas modifié.

Avec cette nouvelle étiquette, la Constitution peut, par soucis de symétrie, accorder le même rang à l'Eglise catholique romaine qui sera également une « institution de droit public ». Mais l'égalité s'arrête là. Les derniers comptes de l'Etat nous montrent que l'Eglise protestante touche 63% du budget des cultes contre 37% aux catholiques. Or la proportion des protestants et des catholiques est de 55 à 45%. A cette inégalité s'en ajoute une autre. L'entretien des lieux de culte protestants émerge à d'autres postes du budget de l'Etat. Rien ne va changer avec la nouvelle Constitution. La tentative de prévoir un financement proportionnel à l'effectif des fidèles a été vaine. Ce résultat est conforme à un froid calcul des forces politiques. Car si les contribuables catholiques sont presque aussi nombreux que les protestants, ils pèsent infiniment moins dans les urnes. Les nombreux étrangers catholiques n'ont pas – pas encore – le droit de vote. Ils ne se prononceront pas sur

la nouvelle Constitution vaudoise!

Le projet n'a subi qu'un seul coup de canif. Il prévoyait expressément un mode de financement basé sur l'effectif des postes qui sont plus nombreux chez les protestants que chez les catholiques. Cette disposition « anti-catholique » a été biffée du texte constitutionnel. Pour conserver leur avantage, les protestants devront veiller à ce que le Grand Conseil reprenne ce mode de financement au niveau de la loi. Ils y seront certainement attentifs. *at*

Nouvel article ecclésiastique

Par 100 voix, contre 31 et 10 abstentions, la Constituante vaudoise a adopté le texte suivant (extraits) :

- L'Eglise évangélique réformée et l'Eglise catholique romaine telles qu'elles sont établies dans le canton de Vaud sont reconnues comme institutions de droit public dotées de la personnalité morale.
- L'Etat leur assure les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission au service de tous dans le Canton.
- La communauté israélite est une institution d'intérêt public. A leur demande, l'Etat peut reconnaître à d'autres communautés religieuses un statut d'intérêt public [...]
- Les Eglises et communautés religieuses reconnues jouissent de l'indépendance spirituelle et s'organisent librement dans le respect de l'ordre constitutionnel et de la paix confessionnelle.
- Chaque Eglise et communauté religieuse reconnue fait l'objet d'une loi qui lui est propre.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont également collaboré à ce numéro:

**François Brutsch (fb),
Gérard Escher (ge),
André Gavillet (ag),
Jacques Guyaz (jg),
Yvette Jaggi (yj),
Roger Nordmann (rn),
Charles-F. Pochon (cfp),
Albert Tille (at)**

Composition et maquette:
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs

@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, cp 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

L'immobilier fait son marché

Un mariage raté, rien de tel pour rendre la famille célèbre. Exactement ce qui arrive au clan des grandes sociétés immobilières, auxquelles s'intéressent pas mal d'investisseurs.

Tout était prêt pour le rachat de Feldschlösschen-Hürlimann-Holding (FHH), société immobilière fort dotée, par le troisième plus grand groupe de la branche immobilière, Swiss Prime Site (SPS). Mais, le 21 mai dernier, le principal actionnaire de FHH, Marc Rich, aidé par plusieurs petits porteurs, n'en a pas voulu ainsi. Le mariage a donc raté, mais les projecteurs, prêts pour la fête, ont continué d'éclairer la famille. Voilà donc le secteur immobilier soudainement devenu intéressant. Pour les commentateurs, pour les investisseurs, et pour les conseillers en placement, qui sont parfois les premiers écrivant pour les deuxièmes.

Processus de tertiarisation

On n'en finit pas de mesurer les effets de la crise des années nonante, en termes de restructurations et de redistribution des cartes. Elle a frappé notamment l'industrie et le bâtiment (existant et à construire), renforçant le processus de tertiarisation, qui n'avait pas besoin de cet encouragement circonstanciel.

Résultat: certains groupes industriels ont abandonné leurs activités de production pour se concentrer sur la gestion de leur patrimoine immobilier, augmenté de rachats récents; c'est le cas notamment de la société de construction mécanique Maag ou du brasseur et limonadier de Rheinfelden (Feldschlösschen, qui avait racheté son ancien concurrent zurichois Hürlimann), rebaptisé Real Estate Group. On se rappelle que «Feld» a vendu récemment au danois Carlsberg son secteur boissons, après l'avoir augmenté de Cardinal, dans des circonstances mémorables.

Autre stratégie, particulièrement en vogue dans les anciennes régies fédérales: on se concentre sur le service principal et identificateur et on acquiert des liquidités en vendant terrains et bâtiments, que les grands groupes immobiliers rachètent volontiers. Swisscom a cédé une bonne partie de son patrimoine à PSP Swiss Property, leader de la branche, et à SPS, troisième derrière PSP et Unique Zurich Airport. Et

Les investisseurs, institutionnels ou financiers s'emparent des immeubles et les gèrent en vue d'en tirer un rendement acceptable

juste devant Maag et Jelmoli, qui préfère désormais l'immobilier à la vente au détail. La Poste est également vendeuse, tout comme l'UBS, qui vient de remettre quatre-vingt-sept immeubles à Maag et sa tour en plein Zurich à une administration communale désireuse de regrouper ses services dispersés dans tout le centre de la ville.

On n'en est plus au temps où les bâtiments industriels et les dépôts se muaient en lieux culturels du genre Rote Fabrik à Zurich ou Gaswerk à Berne. Aujourd'hui, les investisseurs, institutionnels (fonds de pension) ou financiers, éventuellement ex-industriels, s'emparent des immeubles et les gèrent en vue d'en tirer un rendement acceptable.

Intérêts pour la branche immobilière

Ce dernier ne fait pas vraiment problème pour les immeubles acquis à bon compte dans le cadre de liquidations, faites notamment par les banques qui s'impatientent de se dessaisir d'objets repris par obligation dans le cadre de faillites, crédits gagés, etc. Mais, dans l'ensemble, la gestion immobilière demeure un métier difficile, dont les profits ne se dégagent qu'à plus ou moins long terme.

Il n'empêche: la branche immobilière in-

téresse les investisseurs, attirés par des portefeuilles qui ne dépassent encore les deux milliards de francs que dans le cas du leader PSP et le milliard que dans les cinq autres groupes formant le peloton de tête. Tous les grands sont bien sûr alémaniques, sauf Lausanne-Ouchy Holding, qui affichait 21 millions de francs de valeurs immobilières en portefeuille au début avril dernier.

Dans l'immobilier, on travaille à long terme

Pour faciliter le démarrage d'un véritable marché boursier de l'immobilier, l'indice Epra (European Public Real Estate Association) vient de faire son apparition, fondé sur l'évolution des titres d'une huitantaine de sociétés actives dans l'investissement et la gestion (mais non dans la construction, trop dépendante de la conjoncture) dans plus de quinze pays de ce continent. Il a progressé de 20% dans les dix-huit derniers mois, faisant donc nettement mieux que l'ensemble de la cote. Les performances du plus traditionnel indice suisse Lipper sont moins convaincantes. De son côté, la banque d'investissement Merrill Lynch propose des «certificats immobiliers européens», présentement émis pour 100 euros et courant jusqu'en juin 2008.

La presse économique et financière relaye bien sûr le tout. C'est manifestement la *Schweizerische Handelszeitung* qui mène le bal en Suisse, avec des recommandations insistantes en faveur des placements dans l'immobilier, expressément destinées à «ceux qui peuvent attendre».

Dans l'immobilier, on travaille à long terme. Ce qui n'empêche pas la recherche d'un profit moins lointain et l'apparition de la notion de «shareholder value» dans un secteur où elle ne sévissait pas encore. Les locataires n'ont qu'à bien se tenir. *yj*

Quand le débat échappe aux partis

Du Manifeste du Gurten au mouvement lancé en France par le rocardien Christian Blanc à l'enseigne de *L'ami public*, il y a plus que des analogies. Sur le fond comme sur la forme.

Christian Blanc appartient à cette caste de personnalités de la gauche française qui navigue entre haute fonction publique, médias et patronat. Compagnon de route de Michel Rocard, du PSU au PS puis au moment de sa tentative présidentielle avortée, préfet en Nouvelle-Calédonie et architecte des accords de Nouméa, président modernisateur de la RATP, le métro parisien, et d'Air France (qu'il quitte quand Jospin refuse l'entrée en bourse de la compagnie pour ménager le PCF), il réapparaît en première page du *Monde* du 5 avril. Sous le titre « La France ne sait pas où elle va », il

livre un constat critique, évoque son propre bilan et sa méthode (faite d'écoute, de rigueur et de changement) puis se propose de contribuer au « sursaut », dans la meilleure tradition gaullienne, d'ici à l'élection présidentielle de 2002, avec le changement de cap et d'équipe qu'elle permet.

L'association fondée par Blanc, *L'ami public* (un nom aimablement désuet qui fleurit l'effervescence des Lumières, avant la Terreur), se réfère explicitement au fameux Club Jean-Moulin, matrice de la réflexion réformatrice de la France dans les années soixante. De

« lettres » (bulletins) en revues et colloques, de tels groupes sont courants en France où ils sont cependant souvent (le Club Jean-Moulin était l'exception la plus remarquable) un simple point de ralliement au service de la carrière d'une personnalité. Créé en 1963, *Domaine Public* ne saurait nier une certaine contagion dans la volonté de créer un lieu de débat, d'analyse et de proposition détaché de la discipline partisane et de la gestion quotidienne...

De telles institutions sont encore plus développées dans le monde anglo-saxon, où elles ont davantage de permanence et de moyens : fondations, centres de recherches indépendants, ce sont les fameux *think tanks* (réservoirs d'idées, ou plutôt usines à produire des idées), de gauche comme de droite.

Lancement médiatique et personnalisé, manifeste se voulant décoiffant et s'attaquant bille en tête, dans une perspective de gauche, au conservatisme de gauche sur les grands thèmes de l'État, du marché et de la réconciliation entre le discours politique et la réalité contemporaine : la Suisse a connu cela le 10 mai avec le « Manifeste du Gurten ». Dans les deux cas, ce n'est désormais plus un bulletin mais un site Internet qui sert à démultiplier

le débat et à rassembler les personnes intéressées.

L'ambition et les moyens sont cependant autres. Le site du Gurten, qui limite son objet à l'orientation du PSS, se contente d'ouvrir un livre d'or dans lequel chacun, partisan comme adversaire, peut venir inscrire ses réactions, questions ou contributions. Parfois le débat se noue et les initiateurs du manifeste répondent en approfondissant leur démarche, mais on ne voit venir ni structuration, ni proposition d'action ; rien à voir avec le Cercle d'Oltén des socialistes de gauche et son site, qui se veulent explicitement l'organisation d'une tendance structurée au sein du PS. *L'ami public*, lui, se situe hors des partis ; qu'il finisse par servir de rampe de lancement à une candidature présidentielle de Christian Blanc ou qu'il se contente de redonner une expression en France à cette gauche libérale dont il se réclame, en se référant à Pierre Mendès France, son site n'est qu'un point de départ.

Ni livre d'or, ni forum au départ, mais la possibilité de laisser son nom pour rester en contact par courrier électronique. Et, le 2 juin, annonce de la deuxième phase : publication sur le site d'un choix de réactions et ouvertures de trois « chantiers » : L'État et l'administration au service du public, Quelle Europe pour demain ?, Concrétiser les potentialités

françaises dans l'économie nouvelle. Pour chaque sujet, des animateurs de l'association sont désignés en vue de publier un rapport à l'automne. La démarche retenue, significative des particularités françaises pour lutter contre le poids de la technocratie et du microcosme parisien, combine habilement la force du réseau virtuel et l'ancrage dans la réalité locale qu'il permet en retour : sur le thème de l'administration au service du public, par exemple, cinq groupes de fonctionnaires et cinq groupes de citoyens (sic) seront constitués, chacun sur un volet particulier, dans dix départements différents, pour nourrir la réflexion. Cette méthode de débat utilise ainsi les techniques du marketing au service de l'évolution des propositions politiques.

Les idées ne naissent pas dans les partis, qui n'ont pas vocation première d'être des lieux de débat interne. Leur fonction est autre : elle est tendue vers l'action, la sélection du personnel politique proposé à l'électorat et le débat-négociation avec l'adversaire. Il leur revient plus modestement, mais c'est un rôle essentiel, d'interpréter, d'articuler les idées qui naissent dans la société civile, portées par les groupes d'intérêts, les mouvements à but idéal, la recherche universitaire ou les médias.

fb

www.amipublic.com

Vitesse et centralisation

Nouvelles lignes TGV et autres cadences des CFF, les paradoxes du progrès des transports en commun.

La dernière fin de semaine a été marquée par un remarquable tohu-bohu d'événements. Entre autres, les changements dans les chemins de fer ne sont pas forcément les moindres. L'inauguration de la ligne TGV entre Valence et Marseille chez nos voisins, la cadence à la demi-heure entre le Léman et Zurich ne sont pas de simples exercices de marketing ferroviaire. Ils peuvent modifier en profondeur la distribution des activités sur un territoire. Le concert de louanges face aux prouesses technologiques est justifié; le coup d'œil un peu critique s'impose également.

Un spécialiste des transports, Yves Crozet, a livré au journal *Le Monde* du 6 juin des réflexions qui méritent d'être signalées, même si la situation de nos deux pays n'a rien de comparable. Il souligne que la présence d'une ligne à grande vitesse entraîne un pompage des zones défavorisées vers les régions favorisées. Loin de stimuler le déve-

loppement des activités économiques sur son parcours, le TGV suscite un mouvement des hommes et des femmes qui partent travailler dans la capitale, même s'ils résident fort loin, et les villes desservies deviennent de simples lieux de résidence. Par exemple, les Marseillais n'apprécient pas forcément de voir affluer dans leur dos des Lyonnais en mal de soleil.

Risque de concentration

Bien sûr, la situation helvétique est fort différente. Nos villes sont des véritables centres de décision, ce que sont moins les agglomérations françaises face à Paris. Mais l'effet de pompage existe malgré tout. Plus le temps de parcours vers Zurich diminue avec une cadence qui dispense de se préoccuper des horaires et plus la tentation de concentrer réunions et décisions dans la capitale économique du pays deviendra forte. Le risque de concentration des centres de

pouvoir est un paradoxe de l'amélioration des transports en commun.

L'universitaire français évoque le risque du renforcement des inégalités dans les modes de vie. Il fait remarquer qu'il devient possible à un Parisien aisé de passer des week-ends dans une maison en Provence avec une voiture qui l'attend à chaque terminus ferroviaire et les conséquences que l'on imagine sur l'immobilier et la circulation. Il s'agit là d'une hypothèse de travail et toute transposition en Suisse est aléatoire. Mais on ne peut exclure des évolutions similaires. Il sera peut-être attrayant de prendre sa voiture pour quitter la Goldküst survolé par Swissair, la déposer près d'une gare, prendre le train pour Lugano et récupérer un autre véhicule afin d'encombrer au maximum les étroites vallées tessinoises. Là encore, pure hypothèse de travail, mais à ne pas entièrement négliger pour autant

jg

Médias

Nos trotskistes

Le magazine *Facts* a consacré des pages de son édition du 31 mai aux actuels dirigeants du mouvement syndical suisse qui ont été pour la plupart des «soixante-huitards». On remarque ainsi Ernst Leuenberger (SEV), à côté d'un buste d'Hermann Greulich, le père fondateur du syndicalisme helvétique, Colette Nova, militante de la Jeunesse socialiste genevoise ainsi que trois anciens du

Parti Socialiste Ouvrier (LMR): Serge Gaillard, le brillant économiste de l'USS, Vasco Pedrina et Andi Rieger, du SIB. Les années d'affiliation sont même précisées pour les trois.

Quant à André Daguét, de la FTMH, il fut le fondateur en Suisse d'Amnesty International et son secrétaire pendant quelques années. La plupart de ces dirigeants ont entre cinquante et soixante ans. cfp

Libéral oublié

Incroyable mais vrai

Qui connaît encore Jules Sandoz? François Vallotton, auteur de *L'édition romande et ses acteurs 1850-1920* (Slatkine éditeur) nous aide à redécouvrir ce libéral neuchâtelois de la deuxième moitié du 19^e siècle: pasteur, directeur de l'école de la Société évangélique de France et professeur d'hébreu à la maison des missions de Paris puis éditeur après son retour à Neuchâtel, en 1860.

J'en parle en raison de la brochure qu'il publia en 1884: *La vraie neutralité de la Suisse et la suppression de son armée*. Le recueil provoqua un tollé en proposant l'abolition de l'armée suisse.

Inutile de préciser que Sandoz n'est pas mentionné dans le Tableau d'honneur du libéralisme neuchâtelois, dressé par Charles Gorgerat dans son ouvrage *Notre libéralisme* (1946). cfp

Serial crisis

En 1996, la bibliothèque de l'EPFZ hébergeait près de 8000 revues scientifiques. Il en restait 5000 en 2000. Dans la même période, le coût total des abonnements à ces revues passait de 3,6 millions à 55 millions de francs. Le cours du dollar, pleinement répercuté sur les abonnements, ajoutait un autre demi-million à la facture en 2000. Bref, joli jeu de mot anglais, c'est la *serial crisis*.

Pourtant, onques ne vit-on entreprise commerciale plus agréable. Les auteurs, même les plus prestigieux, fournissent les articles gratuitement, sans hésiter le cas échéant à payer un supplément pour bénéficier d'illustrations en couleur. Le contrôle qualité est aussi fourni gracieusement par les pairs. Enfin, le coût total d'un tirage parfois confidentiel est répercuté pleinement sur le prix de

l'abonnement, qui peut atteindre plusieurs milliers de dollars par an, prix que les bibliothèques universitaires payent avec l'argent du contribuable. Très tôt, des personnalités comme Robert Maxwell avaient compris les bénéfices juvéniles que l'on pouvait tirer des publications scientifiques. Pour illustration, le prix des abonnements a augmenté, en moyenne, de 11,3 % par an entre 1963 et 1990. De véritables empires, comme Elsevier, se sont construits sur ce marché captif.

L'électronique remplace le papier

Les articles scientifiques sont très standardisés et se prêtent parfaitement à la publication sur le web. Il est possible que d'ici dix ans, la forme papier des publications ait disparu. Les magazines proposent presque

tous une version électronique, dont l'accès est ordinairement lié à l'abonnement papier. Les bibliothèques peuvent, dans beaucoup de cas, renoncer à l'abonnement papier, mais l'économie du tout électronique est minime (de l'ordre de 10%). Plus intéressante, et pratiquée à grande échelle par le consortium des bibliothèques universitaires suisses, la licence électronique de site. Un seul abonnement virtuel pour tout le campus peut remplacer des exemplaires multiples éparpillés dans les bibliothèques de département. Si l'abonnement à *Science* coûte 650 fr. par an à une bibliothèque, la licence d'accès électronique pour le campus de l'EPFZ est de 8000 fr. – il faut donc une dizaine de désabonnements pour rentrer dans les prix. Et personne n'aime se désabonner de *Science*.

Jusqu'à présent, les éditeurs ont donc réussi à garder la logique de marché et Internet a plutôt facilité l'accès aux ar-

ticles qu'allégé la facture des bibliothèques. Même après la disparition annoncée des magazines papier, les schémas tels que «*pay per view*» (paiement lors de la consultation de l'article sur le net) ou «*pay to publish*» (paiement par les auteurs d'une somme pour que l'éditeur mette l'article sur son site) sont en élaboration.

Archivage universel

Une première initiative vient d'être lancée par quelques scientifiques prestigieux pour utiliser Internet au-delà de ce mercantilisme. En effet, les articles scientifiques, du moins dans le domaine bio-médical, ont une demi-vie assez courte. Après six mois, ils ne sont plus d'actualité et mûrs pour l'archivage. La pétition qui circule actuellement exige des éditeurs scientifiques de garantir l'accès gratuit et universel aux articles de leurs revues six mois après leur parution. Ces articles seraient archivés dans une banque de données centrale, et non pas seulement sur le site de chaque magazine. L'éparpillement sur des sites multiples ne permettrait pas une recherche d'information efficace. Deux revues prestigieuses, le *British Medical Journal* et le *Proceedings of the National Academy of Sciences* (US), et une vingtaine d'autres, participent déjà à l'aventure du «*PubMedCentral*», cette archive scientifique, citoyenne et virtuelle. Les signataires de la pétition, 25 000 environ à ce jour, menacent de boycotter les revues qui ne se joindraient pas à l'archivage universel et gratuit. Internet décidément change bien les mœurs. ge

Absence

Elle pose sa poupée sur le canapé et prend place à côté de son père, colle son corps vers le sien, glisse la tête entre son bras gauche et sa poitrine et lui pose la question: «papa, pourquoi des fois tu ne manges pas avec nous, le soir?»

Marius Daniel Popescu

Chaque semaine, nous publions un instantané de Marius Popescu.